Inscription Scolaire 2025-2026

> ***Rendez-vous à partir du 10 Mars 2025***

Modalités d'inscription dans une des écoles publiques gérées par le SIVS du Pays de Cadours (Ecoles Publiques de Brignemont, de Cadours et de Cox):

Votre enfant rentre en Petite Section ou vous êtes nouveaux arrivants: rendez-vous au service administratif du SIVS du Pays de Cadours, situé à la Mairie de Cadours, munissez-vous des documents suivants :

- Livret de Famille
- Justificatif de Domicile

Le certificat d'inscription scolaire vous sera alors envoyé par mail.

SIVS ???

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVS) du Pays de Cadours, regroupe 11 communes : Brignemont, Cabanac-Séguenville, Cadours, Caubiac, Cox, Drudas, Lagraulet-Saint-Nicolas, Laréole, Le Grès, Puysségur et Vignaux.

Le SIVS du Pays de Cadours assure la gestion de 4 écoles, un espace jeunes et un centre de loisirs.

Le SIVS a pour objet de gérer les écoles maternelles, primaires, élémentaires mais aussi les temps périscolaires, extrascolaires et la restauration. La gestion comprend le nettoyage, le chauffage, l'acquisition des fournitures et du mobilier scolaire, la fourniture des repas, la surveillance et l'animation interclasse ou périscolaire.
Le SIVS a également la compétence investissement avec la construction et l'entretien des locaux de classes, cantines...
Le SIVS gère également le personnel.

1- SCOLARISATION

Vous résidez à Brignemont, Cabanac-Séguenville, Cox ou Lagraulet-Saint-Nicolas, **votre enfant sera scolarisé dans une des écoles du RPI Brignemont-Cox (selon le niveau de scolarisation).**

Vous résidez à Cadours, Caubiac, Drudas, Laréole, Le Grès, Puysségur ou Vignaux, **votre enfant sera scolarisé dans une des écoles de Cadours.**

2- INSCRIPTION SIVS

Vous résidez dans une des 11 communes du SIVS du Pays de Cadours, toutes les inscriptions scolaires s'effectuent au service administratif du SIVS du Pays de Cadours, à la Mairie de Cadours au 1er étage.

Dans tous les cas munissez-vous :

- **du livret de famille**
- **d'un justificatif de domicile**

Le certificat d'inscription scolaire vous sera alors envoyé par mail.

3- INSCRIPTION ÉCOLE

Muni de votre certificat d'inscription, prendre RDV auprès de la direction de l'école qui inscrira votre (vos) enfant(s) dans le logiciel de l'éducation nationale.

4- LE DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION

Vous pourrez le télécharger et/ou le remplir sur le site www.mairie-cadours.fr SIVSdupaysdecadours/ Ledossieruniquedinscription.

Il devra être adressé au SIVS par courriel ou voie postale.

Lorsque votre dossier sera complété, vous pourrez accéder au portail famille pour réserver les services scolaires.

CONTACTS ÉDUCATIFS

Brignemont Élémentaire
ce.0312554heac-toulouse.fr
05-61-06-95-45

Cox Primaire
ce.0310440keac-toulouse.fr
05-61-85-57-18

Cadours Maternelle
ce.0312075keac-toulouse.fr
05-61-85-69-17

Cadours Élémentaire
ce.0310368geac-toulouse.fr
05-61-85-72-37

LE PORTAIL FAMILLE

Pour tout enfant inscrit dans un pôle éducatif géré par le SIVS du Pays de Cadours, le dossier unique d'inscription (DUI) est obligatoire, même si vous ne pensez jamais utiliser aucun des services proposés (périscolaire, extrascolaire ou de restauration scolaire).

Le DUI permet de générer votre compte famille.

Dès lors que vous aurez remis le DUI au SIVS du Pays de Cadours, un courriel vous informant de l'ouverture de votre compte famille vous sera adressé avec le mot de passe provisoire qu'il conviendra de changer lors de la première connexion.

Le portail famille est accessible sur le site internet de la Mairie de Cadours www.mairie-cadours.fr rubrique "SIVSPaysdeCadours/portailfamille".

Vous pourrez : réserver ou annuler selon vos besoins (et un calendrier préétabli) , les services scolaires (restauration, TAP, centre de loisirs, espace jeunes). Visualiser vos factures, consulter et modifier vos informations personnelles, consulter vos historiques.

SIVS DU PAYS DE CADOURS
INSCRIPTION SCOLAIRE

CONTACT ADMINISTRATIF

SIVS DU PAYS DE CADOURS
2 Rue Dastarat 31480 CADOURS
tél: 05-61-85-85-20
Facebook : SIVS du Pays de Cadours
Courriel : cadours.scolaire@mairie-cadours.fr
Ouvert :
lundi - mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
mercredi matin de 9h à 12 h
jeudi après-midi de 13h30 à 17h

Vous souhaitez scolariser votre enfant dans un autre pôle éducatif proposé par le SIVS du Pays de Cadours.
Vous devez obtenir une dérogation.

Dérogation d'inscription dans une école publique du SIVS du Pays de Cadours :

Pour une famille qui ne réside pas sur une des communes suivantes : BRIGNEMONT, CABANAC SEGUENVILLE, CADOURS, CAUBIAC, COX, DRUDAS, LAGRAULET SAINT NICOLAS, LAREOLE, LE GRES, PUYSSEGUR, VIGNAUX et qui **souhaite scolariser** son enfant à **Brignemont**, **Cadours** ou **Cox**, le formulaire à renseigner est disponible au lien ci-après Télécharger le fichier «DEROGATION SCOLAIRE hors residence SIVS version 2025.pdf» (260.8 Ko)